



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS  
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

**B.A.F.**

Sommaire

EXAMENS

COORDONNEES

STAGES

PHILO &  
ETHIQUE

ATTESTATION  
DTF1 DTF2

ARBITRAGE  
FEMININ

ASTUCES

**BULLETTIN**

des

**ARBITRES FEDEREAUX**



D.N.A. – F.F.E.  
B.P. 2022  
34024 Montpellier cedex 1  
Téléphone : 04.67.60.02.24

**N°109**  
**MAI 2006**

# SOMMAIRE DU BAF N° 109

LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE	page 3
<i>Par Stéphane ESCAFRE</i>	
TITRES ET SANCTIONS	page 4
<i>Par Luc FANCELLI</i>	
COORDONNEES DNA – SUPERVISEURS - FORMATEURS	page 5
- DRA	Page 30
PHILOSOPHIE	page 6
STAGES DE FORMATION D'ARBITRES	page 7
<i>Par Christian BERNARD</i>	
LA DNA VOUS INFORME	page 9
ATTESTATION STAGE PRATIQUE	page 10
<i>Par Claire PERNOUD</i>	
FORMULAIRES DTF1 – DTF2	page 1
<i>Par Luc FANCELLI</i>	
ETHIQUE	page 13
EXAMENS – SUJETS ET CORRIGES	page 14
<i>Par Thierry PARIS</i>	
QUESTIONS REPONSES	page 19
VISITE EN PAYS DE LOIRE	page 23
<i>Par Jean-Luc VIOLEAU</i>	
ECHECS MAG	page 28
<i>Par Olivier COUDRETTE</i>	
SEJOUR EN CORSE	page 34
<i>Par Jean-François LUCIANI</i>	
ARBITRAGE FEMININ	page 36
<i>Par Isabelle BONVALOT</i>	
TRUCS & ASTUCES	page 37

Rédacteur du Bulletin des Arbitres Fédéraux :

Dominique DERVIEUX – Téléphone : 01.48.43.74.94 – e-mail : [ddtm.dervieux@laposte.net](mailto:ddtm.dervieux@laposte.net)

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Echecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

Siège : Stephen BOYD, délégué D.N.A.,

B.P. 2022, 34024 Montpellier cedex 1

Téléphone : 04.67.60.02.24 [ffe.formation@online.fr](mailto:ffe.formation@online.fr)



# LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

*Par Stéphane ESCAFRE*

Chers amis de l'arbitrage : Bonjour,

L'arbitre doit être transparent. Passer inaperçu, résoudre les problèmes avant qu'ils ne se produisent. C'est une grande spécificité de notre sport où les interventions en cours de parties sont assez limitées. Le grand art de l'arbitre d'Echecs est avant tout un travail de préparation.

Reconnaissons que le travail de l'arbitre d'Echecs est un savant dosage entre l'arbitre sportif "traditionnel" (qui fait respecter les règles du jeu pendant les rencontres), le conseiller technique (expert en organisation) et le Commissaire Sportif (représentant de la Fédération).

L'arbitre doit être transparent pour les joueurs et pour les spectateurs. Le travail conjoint organisateur/arbitre ne doit pas apparaître au grand jour. Et les joueurs doivent trouver tout naturel que les parties commencent à l'heure prévue, que la salle de jeu soit belle, spacieuse et calme ; que les horaires soit bien équilibrés, que les départages et les prix soient des évidences, pas des sujets de discussion.

"L'élégance cesse quand elle se remarque", disant le dandy Brummel. Il en est de même d'un bon arbitre : il ne doit pas se faire remarquer.

A ce propos, le récent travail de Laurent Freyd, Superviseur des Championnats de France Jeunes d'Aix les Bains, fut exemplaire. Dans les coulisses, il était vif, nerveux, rapide mais devant le public, il était à l'écoute, calme et décontracté. Face aux organisateurs, avec ses collègues : il expliquait, argumentait, conseillait puis, dans la salle de jeu tout s'accordait dans une belle harmonie.

Les gens ne l'ont pas remarqué : c'est remarquable.

Stéphane Escafre  
Directeur National de l'Arbitrage



## DIRECTION DES TOURNOIS ET SANCTIONS

Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY

e-mail : [LFTSDNA@aol.com](mailto:LFTSDNA@aol.com)

### JOUEURS SUSPENDUS

ARDILA Marc	J 00465	du 07/05/2000 au 06/05/2010
BEN KELIFA Noomene	N 21597	du 06/11/2004 au 05/11/2009
STEPIEN Jaroslaw	N 21597	du 12/08/2005 au 12/05/2006

### JOUEURS SUSPENDUS PARTIELLEMENT

BORDEAUX Jean-Jacques Joueur actuellement non licencié ne pourra être réaffilié à la FFE qu'après examen de son dossier par la Commission Nationale de discipline.

PAUL Jean (A 08291) et POZUELO Josué (A 08799) : suspension partielle de leur licence FFE pour les fonctions de dirigeant, capitaine et arbitre du 01/09/2004 au 31/08/2007.

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment à l'adresse suivante :

<http://www.echecs.asso.fr/Discipline/Sanctions.pdf>

auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur.

Luc FANCELLI



# FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

## COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

### Directeur National de l'Arbitrage

<b>ESCAFRE</b> Stéphane	06.23.69.10.91 <a href="mailto:escafrestephane@wanadoo.fr">escafrestephane@wanadoo.fr</a>	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA
-------------------------	--	------------------------------------

### Directeurs

<b>BERNARD</b> Christian	Directeur de la formation	04.90.34.97.97 <a href="mailto:chris.a.bernard@wanadoo.fr">chris.a.bernard@wanadoo.fr</a>	85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE
<b>DERVIEUX</b> Dominique	Directeur de publication	01.48.43.74.94 <a href="mailto:ddtm.dervieux@laposte.net">ddtm.dervieux@laposte.net</a>	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
<b>DESMOULIERES</b> Serge	Directeur des règlements	02.38.66.58.75 <a href="mailto:serge.desmoulieres@wanadoo.fr">serge.desmoulieres@wanadoo.fr</a>	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN
<b>FANCELLI</b> Luc	Directeur des titres, tournois et sanctions	03.44.26.30.33 <a href="mailto:LFTSDNA@aol.com">LFTSDNA@aol.com</a>	97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY
<b>FREYD</b> Laurent	Directeur des traductions	01.30.32.70.30/ 06.22.31.76.10 <a href="mailto:lfreyd@free.fr">lfreyd@free.fr</a>	6 rue de la Veillée 95800 CERGY
<b>PARIS</b> Thierry	Directeur des examens	04.37.69.09.36 <a href="mailto:thierry.paris@free.fr">thierry.paris@free.fr</a>	18 rue Gabillot 69003 LYON

### Conseillers techniques

<b>PAPET</b> Bernard	03.85.28.19.71 <a href="mailto:bpapet@libertysurf.fr">bpapet@libertysurf.fr</a>	51 rue Lamartine 71800 LA CLAYETTE
<b>PERNOUD</b> Claire	04.76.42.21.97 / 06.81.13.13.59 <a href="mailto:claire.pernoud@wanadoo.fr">claire.pernoud@wanadoo.fr</a>	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE

### Délégué D.N.A au siège fédéral

<b>BOYD</b> Stephen	04.67.60.02.24 <a href="mailto:ffe.formation@online.fr">ffe.formation@online.fr</a>	FFE BP 2022 34024 MONTPELLIER cedex 1
---------------------	--	--



## Quand l'arbitrage est vu par l'œil du philosophe...

*Au plan sportif, ont lieu chaque année les Journées de l'Arbitrage. En 2004, le philosophe Alain Finkielkraut y participait et parlait ainsi de l'arbitre :*



*Que peut apporter l'expérience de l'arbitrage ?*

A. F. : Cela a un rôle éducatif énorme. Le sport est défini par certains sociologues comme un régulateur d'émotions : vous libérez vos pulsions de manière contrôlée.

C'est la civilisation même : on ne civilise pas les gens par la pure et simple répression de leurs instincts mais par l'imposition d'une forme. Et l'arbitrage, c'est justement le respect d'une forme. Pour celui qui est arbitré c'est l'apprentissage de la limite. Et puis l'arbitre est là pour nous rappeler que c'est un jeu ? Plus on oublie cela, plus on conteste l'arbitre...

*Comment définir le rôle de l'arbitre ?*

A. F. : Il a une démarche civile et civique. Il n'a pas seulement une fonction répressive ; il établit et fait respecter des conventions. Les entraîneurs demandent aux joueurs de « tout donner », alors que l'arbitre impose aux joueurs de ne pas tout donner, pour ne pas franchir les limites. C'est ce qui fait la beauté du sport.

*L'arbitre peut-il créer de l'injustice ?*

A. F. : Bien sûr ; les erreurs d'arbitrage font partie du jeu et peuvent participer au charme de sa glorieuse incertitude. Mais vu les enjeux dans le sport de haut niveau, de telles erreurs deviennent un événement cosmique.

*La violence et l'arbitrage ?*

A. F. : Auparavant, le sport était partie prenante d'un processus de civilisation. Aujourd'hui, un processus de décivilisation est à l'œuvre et le sport est peu à peu entraîné dedans.

*L'arbitre doit-il être un anonyme au milieu des stars ?*

A. F. : Je ne crois pas cela possible. Pour répondre à des exigences grandissantes, cette activité va vers la professionnalisation, et produit ses vedettes. Mais il ne faut pas aller trop loin. Le public ne vient pas voir les arbitres...

*Comment attirer les jeunes vers l'arbitrage ?*

A. F. : Il faut les inciter à prendre le sifflet. Leur regard sur l'arbitrage en serait sûrement modifié..."

*Référence de l'article original :*

[http://www.but.fr/arbitrage-2005/CP\\_arbitrage/CP\\_5.htm](http://www.but.fr/arbitrage-2005/CP_arbitrage/CP_5.htm)



# STAGES ANNONCÉS

*Par Christian BERNARD*

En direct sur le site fédéral :

<http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

## **Stage AF4 à Marseille (13) du 6 au 7 mai 2006**

**Organisateur:** CDJE 13

**Formateur:** Vincent Bernard

**Lieu:** Académie d'Echecs de Marseille - 19 rue Fongate - 13006 Marseille

**Renseignements/Inscriptions:** JP Mercier - 06 74 14 14 68 - 04 91 33 56 68

## **Stage AF3 à Béthune (59) les 7 et 21 mai 2006**

**Organisateur:** Ligue NPC

**Formateur:** Emmanuel Varinac

**Lieu:** Salle Chopin - rue de l'Yser

**Renseignements/Inscriptions:** Emmanuel Varinac - 06 67 30 59 32 -

[emmanuel.varinac@laposte.net](mailto:emmanuel.varinac@laposte.net)

## **Stage AF4 à Paris (75) les 9 et 25 mai 2006**

**Organisateur:** DRA IDF

**Formateur:** Laurent Freyd

**Lieu:** JEEN - 23-27 av du Parc des Princes - 75016 Paris

**Renseignements/Inscriptions:** Nadir Bounzou - 06 64 64 23 14 - [nadir-](mailto:nadir-bounzou@netcourrier.com)

[bounzou@netcourrier.com](mailto:bounzou@netcourrier.com)

## **Stage AF4 à Limoges (87) les 13 et 14 mai 2006**

**Organisateur:** Ligue Limousin

**Formateur:** Laurent Freyd

**Renseignements/Inscriptions:** M. Troubat - 06 97 46 64 92 -

[dra.limousin@online.fr](mailto:dra.limousin@online.fr)

## **Stage AF4 à Chambéry (74) les 13 et 14 mai 2006**

**Organisateur:** Club de Chambéry

**Formateur:** Vincent Bernard

**Lieu:** Club de Chambéry - Maison des Associations - Aile Quai Borel - Salle n° 214 - 67 rue St François - 73000 Chambéry

**Renseignements/Inscriptions:** Christian Eydt - 270 rue du Maconnais - "La dent de l'Ours" - 73000 Chambéry - 04 79 69 47 56 - 06 31 03 82 41 -

[echecs-eydt@club-internet.fr](mailto:echecs-eydt@club-internet.fr)

**Stage AF4 à Gueugnon (71) les 20 et 21 mai 2006**

**Organisateur:** DRA BRG

**Formateur:** CH Rouah

**Lieu:** Centre H. Forest - Salle n° 2 - place de l'église - 71130 Gueugnon

**Renseignements/Inscriptions:** Patrick Lauferon - Les Denis - 71400 Antully  
- 06 30 93 16 11 - [patrick.lauferon@laposte.net](mailto:patrick.lauferon@laposte.net)

**Stage AF4 à Bordeaux (33) les 20 et 21 mai 2006**

**Organisateur:** Ligue Aquitaine

**Formateur:** S. BOYD

**Renseignements/Inscriptions:** Alain SALETTE

**Stage AF4 à Toulon (83) les 20 et 21 mai 2006**

**Organisateur:** Comité Varois des Echecs

**Formateur:** Erick Mouret

**Lieu:** CDOS du Var - Immeuble l'Hélianthe - rue La Rode - 83000 Toulon

**Renseignements/Inscriptions:** Chantal Baudson - Val des Rouquières -  
HLM Bellevue - Bat 0 n° 258 - 83400 Hyères - 06 20 32 07 57 -  
[soshin@voila.fr](mailto:soshin@voila.fr)

**Stage AF3 à Chaumont (52) les 26, 27 et 28 mai 2006**

**UV3 informatisé le 28/05**

**Organisateur:** Comité Haute Marne

**Formateur:** Nadir Bounzou

**Lieu:** Club Chess 2000 - 26 rue des Platanes - 52000 Chaumont

**Renseignements/Inscriptions:** Serge Picard- [serge.picard2@wanadoo.fr](mailto:serge.picard2@wanadoo.fr)

**Stage FC à Hyères (83) du 24 au 25 juin 2006**

**Organisateur:** Comité Varois des Echecs

**Formateur:** Vincent Bernard

**Lieu:** Ecole St Exupery - La Blocarde - route de l'Ayguade - 83400 Hyeres

**Renseignements/Inscriptions:** Chantal Baudson - Val des Rouquières -  
HLM Bellevue - Bat 0 n° 258 - 83400 Hyères - 06 20 32 07 57 -  
[soshin@voila.fr](mailto:soshin@voila.fr)

**Stage AF2 à Dijon (21) du 1<sup>er</sup> au 2 juillet 2006**

**Organisateur:** Ligue Bourgogne

**Formateur:** CH Rouah

**Lieu:** 10 rue Richet

**Renseignements/Inscriptions:** Jean-Christophe Basaille - 03 80 28 01 00 -  
06 60 65 01 00 - [jean-christophe.basaille@u-bourgogne.fr](mailto:jean-christophe.basaille@u-bourgogne.fr)





## LA D.N.A. VOUS INFORME...

### Prochains tests

Rappel : les prochaines sessions d'examens pour la saison 2005-2006 sont programmées aux dates suivantes : **samedi 10 juin 2006**, **samedi 25 novembre 2006** et **samedi 24 mars 2007**.

### URSSAF

Voici un lien spécifiant les nouvelles modalités (janvier 2006) de franchises d'URSSAF pour les organisateurs de manifestations sportives :

[http://www.urssaf.fr/images/ref\\_depliant\\_2006Janvier\\_Ass\\_o\\_sportive.pdf](http://www.urssaf.fr/images/ref_depliant_2006Janvier_Ass_o_sportive.pdf)

Le forfait de 5 jours / mois est notamment remplacé par un plafond annualisé de 4860 € (voir l'article d'Isabelle Bonvalot page 36).

### INDEX des Sujets abordés dans les derniers BAFs

Sujet abordé	BAF	Page
AFCAM	108	31
Arbitres de la FIDE	107	21
B.02	108	35
Charte du joueur	104	
Départages	101	
DER	107	12
Dopage	108	26
DNC	106	27
Formulaires	106	20
Impôts	104	
Indemnités	103	
Lutte contre les nulles	107	58
	102	
Pendules électroniques	100	
Pouvoir disciplinaire	107	21
Règles des titres d'arbitres	105	31

### BESANCON 2006

Monsieur **Jean-Christophe Basaille**, Arbitre International, a été désigné par la DNA pour superviser l'équipe d'arbitres du Championnat de France 2006. La cité bisontine accueille la grande fête des échecs pour la 3e fois (1949, 1999). L'événement se déroulera au Parc des Expositions Micropolis du 13 au 26 août.

Les candidatures d'arbitres peuvent être adressées directement à :

[jean-christophe.basaille@u-bourgogne.fr](mailto:jean-christophe.basaille@u-bourgogne.fr)



### Messages du Directeur des Titres

Suite à l'envoi de vos rapports d'arbitrage (pour validation de votre cursus), Luc Fancelli, le Directeur des Titres, vous répond avec des remarques destinées à améliorer, mettre à jour vos connaissances, etc... C'est une aide bien utile et voici comment il est souvent remercié :

*Bonsoir,*

*Merci pour vos remarques pertinentes qui montrent **que pour une fois** mon rapport d'arbitrage a été lu !*

*J'aurais moins tendance à utiliser le copier-coller d'une année à l'autre pour le règlement intérieur de l'open je serais plus attentif aux détails qui "tuent"*

*Je viens d'ailleurs de découvrir le formulaire 250 dans la rubrique arbitrage de la FFE, une source d'information très intéressante avec des documents utilisables pratiquement dans l'état !*

*Pour les factures des 2 tournois sur un même lieu et aux mêmes dates, elles concernent les 4 arbitres (il aurait peut-être fallu détailler!)*

*Cordialement*

*Rachid Heddache*

*AF3 Alsace*



# DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

## Attestation de stage pratique

DNA-AT3

Nom et prénom du stagiaire :

N° FFE du stagiaire et ligue :

Nom, dates du tournoi, ligue :

Cadence et nombres de rondes :

Arbitre principal :

	<i>bien</i>	<i>à améliorer</i>	<i>remarques</i>
<b>Gestion de tournoi</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• matériel, réglage pendules...</li><li>– pointage, contrôle des licences...</li><li>– logiciel d'appariement : saisie joueurs, résultats, classements...</li><li>– maîtrise des appariements, explications...</li><li>– vérification résultats...</li><li>– règles du jeu, mise à disposition, affichage...</li><li>– calcul des prix...</li></ul>			
<b>Gestion incidents, zeitnots</b>			
<b>Relations avec les joueurs</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• présence</li><li>• confort joueurs</li></ul>			
<b>Relations avec l'organisateur</b>			

Au vu des éléments observés ci-dessus, j'atteste en ma qualité d'arbitre principal que le stagiaire

est apte à prétendre au titre d'arbitre fédéral 3

doit effectuer un nouveau stage pratique

Fait à \_\_\_\_\_

Signature :



**DEMANDE DE TITRE D'ARBITRE FEDERAL DE 1<sup>ère</sup> CATEGORIE**

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT :

NOM :	Prénom :	Code FFE :
Email :		
Téléphone :		
Adresse :		

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CURSUS :

AF4 LE :
AF3 LE :
AF2 LE :
DATE DE LA DERNIERE FORMATION CONTINUE SUIVIE :

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES :

◇ RAPPORT D'ARBITRAGE A PARTIR DU TITRE D'AF2 :
- NUMERO DNA* DU RAPPORT (> 80 J, min 9 R & arbitre principal) :
- NUMERO DNA* DU RAPPORT (> 80 J, min 9 R & arbitre principal) :
- NUMERO DNA* DU RAPPORT ( Avec possibilité de norme FIDE) :
- NUMERO DNA* DU RAPPORT ( Avec possibilité de norme FIDE) :

- \* Le numéro DNA est à demander au DTTS après chaque envoi de rapport.

4. RENSEIGNEMENTS SUR LE CURSUS DEPUIS LE TITRE D'AF3 :

NUMERO DNA* :	NUMERO DNA* :	NUMERO DNA* :
NUMERO DNA* :	NUMERO DNA* :	NUMERO DNA* :
NUMERO DNA* :	NUMERO DNA* :	NUMERO DNA* :

5. CADRE RESERVE A LA DNA/DTTS (Ne pas remplir)

Date de proposition :	Avis du Directeur de la DNA :
Date d'obtention du titre :	

A adresser au directeur des tournois, titres & sanctions : [LFTSDNA@aol.com](mailto:LFTSDNA@aol.com)  
M. Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY



**DEMANDE DE TITRE D'ARBITRE FEDERAL DE 2<sup>ème</sup> CATEGORIE**

6. RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT :

NOM :	Prénom :	Code FFE :
Email :		
Téléphone :		
Adresse :		

7. RENSEIGNEMENTS SUR LA FORMATION :

LIEU DU STAGE :	DATE :
TYPE DE STAGE :	FORMATEUR :
DATE DE LA DERNIERE FORMATION CONTINUE SUIVIE :	

8. RENSEIGNEMENTS SUR LES EXAMENS :

UV4 OBTENUE LE :
UV5 OBTENUE LE :

9. RENSEIGNEMENTS SUR LES CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES :

◇ VISITE DE SUPERVISION FAITE LE :	PAR :
- NOM DU TOURNOI :	
◇ RAPPORT D' ARBITRAGE A PARTIR DU TITRE D' AF3 :	
- NUMERO DNA* DU RAPPORT ( ≥ 50 J & min 7 R ) :	
- NUMERO DNA* DU RAPPORT ( ≥ 50 J, min 7 R & arbitre principal ) :	
- NUMERO DNA* DU RAPPORT ( Avec possibilité de norme FIDE) :	

- \* Le numéro DNA est à demander au DTTS après chaque envoi de rapport.

10. CADRE RESERVE A LA DNA/DTTS (Ne pas remplir)

Numéro DNA du stage :	Numéro DNA de la visite de supervision :
Date d'obtention du titre :	

A adresser au directeur des tournois, titres & sanctions : [LFTSDNA@aol.com](mailto:LFTSDNA@aol.com)  
M. Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY



#### Decision of Ethics Commission on complaint against IM Miroslav Shvarts

The Ethics Commission received a complaint from the German Chess Federation against IM Miroslav Shvarts concerning a GM norm he said he received in the Kali Cup GM tournament held in Mindzentkalla Hungary in February 2004.

According to the Hungarian Chess Federation investigation, the Kali cup never took place. Therefore the Ethics Commission has decided to apply sanctions against all the participants in the tournament not just Mr. Shvarts.

**L** One-year suspension from tournament play beginning March 1, 2006:

- IM Vadim Eschenko (Ukraine)
- IM Timofey Galinsky (Ukraine)
- GM Mato Damjanovic (Croatia)
- GM Attila Czebe (Hungary)

**L** Two and a half years suspension from tournament play beginning March 1, 2006:

IM Miroslav Shvarts

The Ethics Commission feels that Mr. Shvarts deserves a harsher penalty than the other players for the following reasons :

- Mr. Shvarts was the primary beneficiary of the tournament, receiving his third and final GM norm.
- Mr. Shvarts statements about his involvement in this tournament were misleading. For instance in a letter to FIDE dated August 18th 2004 Mr. Shvarts stated, "In February 2004 I achieved a GM norm at this tournament (Kali Cup) The title certificate signed by the arbiter, Mr. G. Fazekas, and by Mr. Zoltan Ambrus of the Hungarian Chess Federation.
- At a special hearing held by the Ethics Commission at last year's FIDE Congress in Dresden Mr. Shvarts stated that he now realized the Kali tournament was fraudulent, but did not realize it at the time of the event. The Commission found his testimony unconvincing.
- Mr. Shvarts was president of the regional chess federation in the Federal Republic of Saxony, in Germany. In such a position, he should set a better example for the local players.

**L** Two and a half years suspension from arbiting or organizing tournaments :

- IM Lajos Istvan
- IM Gyorgy Fazekas

The Commission is of the opinion that the seriousness of their offences warrants a harsher punishment for the organizer and arbiter than that imposed by the Hungarian Chess Federation.

Ethics Commission FIDE

Décision de la Commission d'éthique de la FIDE relative à la plainte déposée contre le MI Miroslav Shvarts.

Une plainte a été introduite par la fédération allemande des échecs contre le MI Miroslav Shvarts. Ce MI avait déclaré avoir reçu une norme de GMI lors du "Kali Cup GM tournament" qui a eu lieu en février 2004 à Mindzentkalla en Hongrie. pour confirmation. Il apparaît selon une enquête de la fédération hongroise que la « Kali Cup » n'a jamais eu lieu. Par conséquent, la Commission d'éthique de la FIDE a décidé d'étendre les sanctions à tous les « participants » du tournoi et pas seulement M. Shvarts. La sanction a épargné le GMI Nikolac qui a constamment déclaré qu'il n'avait pas participé à ce tournoi et qui était en Allemagne quand le présumé tournoi a eu lieu.

Les sanctions suivantes ont été établies :

**1 an d'interdiction de tournoi, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2006 :**

- ▶ MI Vadim Eschenko (Ukraine)
- ▶ MI Timofey Galinsky (Ukraine)
- ▶ GMI Mato Damjanovic (Croatie)
- ▶ GMI Attila Czebe (Hongrie)

**2 ans et demi d'interdiction de tournoi, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2006 :**

- ▶ MI Miroslav Shvarts

La Commission d'éthique estime que M. Shvarts mérite une sanction plus lourde que les autres joueurs pour les raisons suivantes :

- M. Shvarts était le bénéficiaire principal de cette fraude, puisqu'il recevait sa troisième et dernière norme à l'issue du tournoi.
- Les déclarations contradictoires de M. Shvarts relatives à son implication dans le tournoi. Par exemple, dans une lettre adressée à la FIDE en date du 18 août 2004, M. Shvarts déclarait : « en février 2004, j'ai réalisé une norme de GMI à ce tournoi (Kali Cup) ... Le certificat attestant de cette norme est signé par l'arbitre G. Fazekas et par Zoltan Ambrus de la fédération hongroise des échecs ».
- Lors d'une audition spéciale tenue par la commission d'éthique de la FIDE à l'occasion du congrès annuel de Dresden, M. Shvarts a déclaré qu'il se rendait seulement compte que le tournoi de Kali était frauduleux mais qu'il n'était pas au courant de la fraude lors de l'événement. Ces arguments n'ont pas convaincu la commission.
- M. Shvarts était président de la fédération régionale des échecs au sein de la République Fédérale du Saxe, en Allemagne. Avec une telle position, la FIDE estime que M. Shvarts devait donner de meilleurs exemples aux joueurs locaux.

**2 ans et demi d'interdiction d'organiser et d'arbitrer des tournois :**

- ▶ MI Lajos Istvan
- ▶ MI Gyorgy Fazekas

La Commission estime que la gravité de l'outrage causé par ces fraudes exige des sanctions plus sévères pour l'organisateur et l'arbitre que celles accordées par la fédération hongroise des échecs.

Commission d'éthique de la FIDE

(Traduction de <http://www.maroc-echecs.com> )

# Direction nationale de l'Arbitrage

## Division des Examens

Session de mars 2006

UV 1

Durée : 2 heures

Documents autorisés : Livre de l'Arbitre et Livre de la F.F.E

### TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !

#### I – LE TOURNOI

Vous êtes arbitre adjoint dans un tournoi joué en cadence « 40 coups en 2 heures + 1 heure au KO ». On vous appelle pour intervenir dans les situations suivantes :

- 1.1. Un joueur vous signale que son adversaire a joué un coup illégal trois coups auparavant.
- 1.2 Deux joueurs ont commencé leur partie avec une case noire à droite.
- 1.3 Un joueur ne note pas coup après coup.
- 1.4 Le téléphone portable d'un joueur sonne.
- 1.5 Un joueur, conduisant les noirs, proteste car son adversaire, au trait, après avoir dit « j'adoube », a ajusté les pièces blanches...mais aussi les pièces noires.

#### II – QUEL EST LE SCORE DE LA PARTIE ?

- 2.1. En blitz, les deux drapeaux sont tombés. Score ?
- 2.2. Un joueur commet un coup illégal pour la troisième fois dans la partie. Score ?
- 2.3 En jeu rapide, les deux drapeaux sont tombés. Score ?
- 2.4 En fin de phase KO, les deux drapeaux sont tombés et il est impossible de déterminer lequel est tombé en premier. Score ?
- 2.5 Un joueur arrive avec plus d'une heure de retard. Score ?

#### III – LE JOUEUR NON-VOYANT

Un joueur exempt accepte de faire fonction d'assistant d'un joueur non-voyant. Expliquez-lui en quoi consistera sa mission.

#### IV – LES DIAGRAMMES

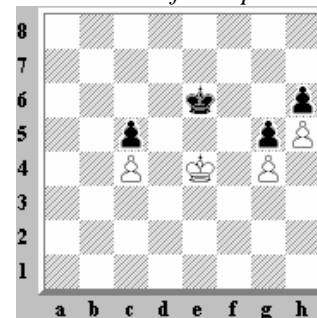
Dans ces deux situations, le conducteur des noirs, au trait, à qui il ne reste que quelques secondes en fin de phase KO sollicite votre intervention pour obtenir le demi-point :

**Diagramme 1** : blancs Rb6, a6 ; noirs Rb8.

Le joueur qui a les noirs vous dit : « je vais jouer Ra8, il ne peut pas forcer le gain, j'veux la nulle ».

**Diagramme 2** : (voir image)

Le joueur qui a les noirs vous dit « je demande que vous décrétiez la nullité, j'ai 300 points de plus que lui, il y a égalité matérielle, il ne peut pas gagner dans cette position, c'est une nulle théorique ».



#### V – DIVERS.

- 5.1 Un joueur, lorsqu'il n'est pas au trait, peut-il quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre ?
- 5.2 Cadence 40 coups en 2 heures : un joueur joue son 40<sup>ème</sup> coup et au moment où il appuie sur la pendule, son drapeau tombe. Son adversaire refuse de continuer : il réclame le gain de la partie.
- 5.3 Un joueur est-il autorisé à solliciter la nullité juste après avoir joué un coup qui, pense-t-il, produira pour la troisième fois la même position, mais pas consécutivement ?
- 5.4 Un joueur peut-il déplacer la pièce de la main droite et appuyer sur la pendule de la main gauche ?
- 5.5 En votre présence, mais pendant que son adversaire est parti se laver les mains, un joueur conduisant les blancs déclare « j'abandonne » et écrit « 0-1 » (mais ne signe pas) puis, dès le retour de son adversaire, il change aussitôt d'avis, et veut continuer la partie. Quelle est votre décision ?

## **CORRECTION UV 1 SESSION MARS 2006-**

### **I LE TOURNOI**

1.1 Après vérification, on fait redémarrer la partie à partir du coup à jouer, qui viendra remplacer le coup illégal : article 6.14. Ne pas oublier d'ajuster les pendules, ni d'ajouter 2 minutes de bonus à l'adversaire (sauf si c'est le 3<sup>ème</sup> coup illégal : partie perdue). Article 7.4 a et 7.4 b.

1.2 La position doit être transférée sur un échiquier bien orienté. Article 7.1b

1.3 Les joueurs sont tenus de noter les coups « coup après coup ». Article 8.1. On peut donner au joueur un avertissement sous forme de conseil ferme. S'il récidive, ou s'il refuse sciemment d'obtempérer, il faut alors utiliser les sanctions prévues par l'article 13.4. cela peut aller jusqu'à la perte de la partie.

1.4 Perte de la partie. Article 12.2b

1.5 Ce joueur est au trait, il a dit « j'adoube » : il a le droit d'ajuster les pièces (noires et blanches). Article 4.2.

### **II LE SCORE DE LA PARTIE**

2.1 C'est une partie nulle. Articles C2 et B9.

2.2 La partie est perdue. Article 7.4b

2.3 C'est une partie nulle. Article B9.

2.4 C'est une partie nulle. Article 6.12b

2.5 Forfait sportif : article 6.7 des règles du jeu et Livre de la Fédération, page 201, article 3.1 : « forfait sportif : forfait à l'encontre de toute équipe et de tout joueur ne se présentant pas dans la salle de jeu au cours des 60 minutes suivant l'heure prévue de la rencontre »

### **III JOUEUR NON VOYANT**

Rôle de l'assistant : il suffisait de s'appuyer sur l'appendice F pour expliquer à cette personne son rôle, sans oublier de lui préciser qu'en cas de problème, elle peut faire appel à l'arbitre.

### **IV LES DIAGRAMMES**

Dans les 2 cas, il s'agit bien d'une fin de partie au KO, le joueur qui sollicite votre intervention a moins de minutes à la pendule et il est au trait. Les demandes sont donc examinables, après que le demandeur ait lui-même arrêté les pendules.

Diagramme N°1 : l'arbitre peut ici considérer que le demandeur vient clairement de démontrer qu'il possède un plan pour forcer la nullité. On peut donc immédiatement accorder le demi point. Certains candidats ont préféré relancer la partie, pour accorder le demi point après confirmation sur l'échiquier. Pourquoi pas ?

Diagramme 2 : le fait que le demandeur soit un joueur bien mieux classé ne doit absolument pas influencer l'arbitre. Preuve n'est pas faite que le demandeur possède un plan pour forcer la nullité. Il ne faut pas accorder la nullité, et relancer la partie ( en restant si possible sur place pour assister à la fin de partie). Cette question s'inspire d'une anecdote authentique et récente (open international joué en cadence 40 / 2h + 1h au KO). L'arbitre a donné 2 minutes de bonus à l'adversaire (10.2b). Après la relance, quelques coups ont été joués. Dans une situation compromise sur l'échiquier et à la pendule, le conducteur des noirs n'a ni protesté ni argumenté quand l'arbitre a validé le gain des blancs dès la chute du drapeau.

### **V DIVERS**

5.1 Un joueur au trait ne peut pas quitter la salle de jeu (playing area) sans l'autorisation de l'arbitre. Article 12.5.

5.2 ce joueur n'a pas joué le nombre de coups requis dans le temps imparti . Il a perdu la partie. Article 6.10.

5.3 non, ce joueur n'est plus au trait. L'arbitre ne peut pas examiner sa demande. En jouant, il vient de perdre le droit de solliciter la nullité en vertu de l'article 9.2a. Il devait écrire le coup prévu, arrêter la pendule et appeler l'arbitre.

5.4 Non, le joueur doit nécessairement appuyer sur la pendule avec la main qui a exécuté le mouvement de pièce sur l'échiquier. Article 6.8b

5.5 Ce joueur a clairement annoncé son abandon. Le fait de ne pas avoir signé ne sauvera pas. Son abandon a immédiatement mis fin à la partie : article 5.1b. L'arbitre doit refuser de laisser se poursuivre cette partie.

**Direction nationale de l'Arbitrage**  
Division des Examens

**Session de mars 2006**

**UV 1bis**

**Durée : 2 heures**

Documents autorisés : Livre de l'Arbitre et Livre de la F.F.E.

**TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !**

**I - LA FFE**

- a) Qui est président de la FFE ?
- b) Quel est le nombre de clubs affiliés à la FFE ?
- c) Qui est responsable du classement Elo national ?
- d) Qui est championne de France ?

**II - L'ARBITRAGE**

- a) Quel est le nombre d'arbitres fédéraux ?
- b) Qui est directeur national de l'arbitrage ?
- c) Quelle est la mission d'un directeur régional de l'arbitrage ?
- d) Quelles sont les compétitions que peut arbitrer un AF4 en tant qu'arbitre principal ?

**III – CONNAISSANCE DES COMPETITIONS**

- a) A quelle date limite les états navettes comportant les demandes de licences A des mutés (évoluant en équipes) doivent-elles être envoyées à la FFE ?
- b) Quel est le ELO estimatif d'un minime ?
- c) Quel est le nombre de clubs qui évoluent en Nationale 2 ?
- d) Qu'est ce qu'un forfait sportif ? un forfait administratif ?
- e) Quelle est la cadence Fischer qui équivaut à la cadence 61 minutes ?
- f) Un joueur peut-il être dispensé de noter les coups en cadence Fischer avec un incrément de 30 secondes par coup ?
- g) A qui appartient la feuille de partie ?
- h) Un joueur peut-il solliciter la nullité en vertu de l'article 10 dans une compétition régionale (cadence 40 coups en 2 heures puis 1 heure au KO) alors qu'aucun arbitrage n'est assuré ?
- i) Qu'est ce que le Koya ?
- j) Qui décide de la place de la pendule ?

**IV – LE RÔLE DU CAPITAINE**

Vous arbitrez un match : une personne vous informe qu'elle est capitaine d'équipe pour la première fois. Elle vous demande de lui expliquer quel sera son rôle.

**V - LA COMMISSION D'APPELS SPORTIFS**

Combien de membres ? Qui la préside ? Par quelle instance les membres de la C.A.S sont-ils choisis ? Quel est son rôle ?

**VI - DIVERS**

- a) A l'occasion d'un match de Division Nationale IV, l'équipe qui se déplace n'a pas apporté de matériel. Malgré les efforts du club qui reçoit, il manquera 2 jeux et 2 pendules. Quelles sont les conséquences ? Comment gérez-vous cette situation ?
- b) Vous arbitrez un match : un joueur arrête sa pendule pour vous appeler. Son adversaire, considérant qu'il s'agit d'un abandon, estime qu'il a gagné et marque 1.0 sur sa feuille, qu'il signe. Comment gérez-vous cette situation ?
- c) Dans un grand tournoi international de blitz, que vous arbitrez en tant qu'adjoint, un joueur prend le roi laissé en prise par son adversaire et déclare qu'il a gagné. L'adversaire réclame lui aussi le gain de la partie, prétendant que son adversaire a transgressé les règles en prenant le roi. Comment gérez-vous cette situation ?
- d) Championnat de ligue des pupilles : deux joueurs continuent une partie avec le matériel suivant : blancs = roi dépouillé, noirs = roi + 2 cavaliers. Le papa du conducteur des blancs demande que vous interrompiez la partie en la déclarant nulle, puisque, dit-il, c'est ingagnable. Qu'en pensez-vous ? Comment gérez-vous cette situation ?



## **CORRECTION UV 1 BIS SESSION DE MARS 2006**

### **I LA FFE**

1.1 Jean-Claude MOINGT est le président de la Fédération Française des Echecs.

1.2 920 clubs.

1.3 Le responsable du classement ELO national est Charles-Henri ROUAH

1.4 Almira SKRIPCHENKO est la championne de France en titre.

### **II L'ARBITRAGE**

2.1 La F.F.E dispose d'un effectif d'environ 1000 arbitres fédéraux.

2.2 Le Directeur National de l'Arbitrage est Stéphane ESCAFRE

2.3 La mission d'un Directeur Régional de l'Arbitrage est définie dans l'article 5 du Règlement Intérieur de la Direction Nationale de l'Arbitrage. Il met en œuvre au sein de sa ligue les objectifs définis par la DNA. Cela se traduit notamment par l'organisation de stages (formation continue et formation initiale), par l'organisation des sessions d'examens, par des conseils à dispenser auprès des arbitres de sa ligue, par des dérogations à accorder en vertu de l'article 28 du RIDNA, etc.

2.4 Les compétitions que peut arbitrer un AF4 en tant qu'arbitre principal sont ( voir le RIDNA) :

- tous les matchs du championnat de France des clubs y compris jusqu'à la N3.
- tous les matchs locaux, départementaux et régionaux
- tous les tournois fermés (sauf joueurs classés FIDE) et matchs au Scheveningen (sauf joueurs classés FIDE)
- toutes les coupes locales, départementales, régionales
- coupes fédérales jusqu'aux demi-finales, et la coupe de France jusqu'aux huitièmes de finales.
- Compétitions jeunes (sauf au système suisse)

Tournois internes des clubs pouvant être comptabilisés pour le Elo national ou le Elo rapide.

Il était important de ne pas oublier de citer l'article 28 : « un arbitre fédéral 4 peut à l'occasion de certains tournois locaux faire fonction d'arbitre fédéral 3 et utiliser le logiciel d'appariements au système suisse. Il le fait sous la responsabilité du Directeur Régional de l'Arbitrage, qui est la seule personne habilitée à attribuer cette dérogation ».

### **III CONNAISSANCE DES COMPETITIONS**

3.1 Les états-navettes comportant les demandes de licences A des mutés évoluant dans les équipes doivent avoir été expédiés à la Fédération au plus tard le 30 novembre de la saison (article 1.3, règles générales).

3.2 Son Elo estimé est de 1199 points (article 5 des règles générales).

3.3 Il y a 48 équipes en N2 (4 groupes de 12 équipes)

3.4 forfait sportif : forfait à l'encontre de toute équipe ou de tout joueur ne se présentant pas dans la salle au cours des 60 minutes suivant l'heure de la rencontre ou ayant perdu au temps sans avoir joué un coup. Forfait administratif : forfait non sportif découlant d'une sanction.

3.5 Cadence 61 minutes ; cadence équivalente : 50 minutes + 10 secondes par coup.

3.6 Non, avec un incrément de 30 secondes par coup, le joueur ne doit pas être dispensé de noter les coups. Article 8.4 des règles du jeu.

3.7 La feuille de partie appartient à l'organisateur. Article 8.3 des règles du jeu.

3.8 L'appendice D doit être appliqué en ce cas : « fin de partie au KO lorsqu'un arbitrage n'est assuré ». Certains candidats ne connaissaient pas l'existence de cet appendice et ont donné des réponses farfelues.

3.9 Le Koya est un système de départage utilisé en toutes rondes. Nombre de points obtenus contre tous les adversaires qui ont réalisé 50% ou plus.

3.10 L'arbitre décide de la place de la pendule. Article 6.4 des règles du jeu.

#### **IV LE ROLE DU CAPITAINE**

Il suffisait de s'appuyer sur le Livre de la Fédération, article 6 des règles générales, page 202, intitulé « rôle du capitaine ».

#### **V COMMISSION D'APPELS SPORTIFS**

Le texte portant sur la C.A.S est placé dans le règlement intérieur de la F.F.E. Cette commission se compose de 5 membres. Le président est Jean PEYRIN. La C.A.S. juge en dernier ressort sur le plan administratif les appels interjetés contre les décisions des directeurs de compétitions ou contre les décisions des ligues et sur le plan sportif, les appels interjetés contre les décisions des arbitres ou des ligues. Livre de la Fédération, page 1.2.11.

Les membres sont nommés par le Comité Directeur de la Fédération Française des Echecs : article 9.7 des statuts de la Fédération Française des Echecs.

#### **VI DIVERS**

6.1 La réponse se trouve dans le Livre de la Fédération, page 213 (article 6 intitulé matériel) : « il appartient au club qui reçoit de fournir la totalité du matériel de jeu nécessaire à un bon déroulement des matchs. En cas d'insuffisance de matériel, le joueur placé sur le (les) dernier (s) échiquier (s) de l'équipe fautive aura partie perdue par forfait administratif ».

6.2 Ce joueur a arrêté sa pendule pour vous appeler : c'est son droit en vertu de l'article 6.13b des règles du jeu. Il est clair que ce n'est pas un abandon. Il ne faut donc pas accepter la demande de l'adversaire.

6.3 le roi ne se prend pas aux échecs : article 1.2 des règles du jeu. Le joueur qui a pris le roi vient donc de commettre un coup irrégulier. Il a perdu la partie puisque son adversaire réclame le gain. L'arbitre doit appliquer cette directive sans état d'âme.

6.4 Attention : avec Roi + 2 cavaliers contre Roi, il peut y avoir un mat aidé. Laissons donc la règle des 50 coups s'appliquer (ou la répétition de 3 positions) ou la nullité par accord mutuel. Si le joueur dispose de moins de 2 minutes, il peut solliciter l'application de l'article 10.2, s'il justifie qu'il possède un plan pour forcer la nulle (il doit démontrer qu'il est capable de ne pas offrir le mat aidé). Le père du joueur ne doit pas intervenir sur une partie. Il convient de lui signifier, aimablement mais fermement. Cela ne doit pas se reproduire. On peut par exemple demander à l'organisateur de prendre des mesures pratiques ( barrières, ou salle de jeu dont l'accès est réservé exclusivement aux jeunes joueurs et à l'arbitre, sans la proximité des parents...) pour éviter ces intrusions.

## Questions / Réponses Techniques

*Il existe une interface méconnue. Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement à Sylvain Rivier sur le site internet de la FFE ( <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4> )*

### Quelques extraits :

---

#### le nouvel Elo va arriver



**Un joueur qui a un Elo daté fin 2001, qui n'a pas joué en compétition depuis, conserve-t-il son Elo ?**

**Jean-Luc Dessey**

Oui, il le conserve. Les classements sont archivés au moins 5 ans. Donc si un joueur classé se licencie après 5 ans d'absence, il retrouve son classement.

Sylvain Rivier

#### Histoire d'entente



**Mon club joue actuellement en division régionale en entente (depuis 4 ans consécutifs) avec un autre club pour pallier la faiblesse de nos effectifs respectifs.**

**Cette année, nous devrions accéder à la Nationale IV, et une question se pose :**

**Dans le règlement du Championnat de France des Clubs, la 1ère phrase du paragraphe 1.2 déroulement de la compétition : *le championnat se joue par équipes de clubs* signifie-t-elle que l'entente telle que nous la faisons jusqu'à aujourd'hui ne sera plus possible en NIV ?**

**Est-ce une nouvelle disposition comme je le pense ? Quelles en sont les motivations ?**

**Si mon impression est fondée, il me semble que cela ne va pas en faveur du développement des petits clubs ("ruraux") qui tentent de populariser les échecs en dehors des "associations importantes" qui elles n'ont jamais (ou très peu) de soucis d'effectifs.**

**Sylvain Bailly - Le Cavalier Bayard**

J'ai bien *entendu* votre question !

La possibilité d'entente existe depuis plusieurs années, et aucune modification au texte n'a été apportée récemment.

L'entente permet effectivement de permettre à de toutes petites structures de participer aux compétitions régionales.

L'article 9.1 des règles générales pour les compétitions indique bien que l'entente n'est possible, dans le championnat de France des Clubs, qu'à un échelon régional.

La Nationale IV est une division nationale (comme son nom l'indique) et doit rester ouverte à des structures pouvant aligner 8 joueurs le même jour.

Pour votre information, de très nombreux clubs jouant en Nationale IV (ou dans une division supérieure) n'ont pas un effectif pléthorique et s'en sortent très bien.

Sylvain Rivier

#### Homologation d'un tournoi interne



**Bonjour**

**Comment dois-je m'y prendre pour faire homologuer le tournoi intérieur des jeunes que j'ai organisé au sein de mon club en présence d'un AF4 ?**

**Régis Blanc (Club d'Echecs de Lavérunes)**

La procédure est la même pour homologuer un tournoi interne que pour homologuer un tournoi de ligue :

- il faut faire la demande avant le tournoi auprès du responsable des homologations de sa ligue
- le responsable des homologations donne alors un numéro de tournoi qui apparaît dans la liste des tournois de votre ligue.
- A la fin du tournoi, vous devez envoyer vos résultats (sous forme électronique via Papi) à votre délégué Elo de ligue, sans oublier d'y noter le numéro du tournoi et le nom de l'arbitre.
- Enfin, le délégué Elo transmettra les résultats à Charles-Henri Rouah pour qu'il les intègre dans le calcul du classement approprié (Elo National ou Elo Rapide).

Sylvain Rivier

## Questions / Réponses d'Arbitrage

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

Lien : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3>

### Quelques extraits :

---

#### Tout ce qui n'est pas interdit est autorisé



Suite à une petite piqûre de rappel de notre infirmière es-règlement

[http://lmpe.org/article.php3?id\\_article=642](http://lmpe.org/article.php3?id_article=642), je souhaiterais avoir quelques précisions :

- pourquoi les réveils (et les montres, tant qu'on y est) sont-ils interdits ?
- Un réveil, une montre, ou l'horloge de ma grand-mère, purement mécaniques, sont-ils interdits ?
- un agenda électronique, sans connexion USB ou bluetooth, ou autre, n'est pas un appareil électronique de communication...
- Est-ce que justement, la précision de communication n'est pas trop restrictive, et pourrait permettre l'usage d'un matériel électronique non communiquant ?
- La rédaction (ou la traduction ?) du 12.2.b n'est-elle pas ambiguë ?

Il est formellement interdit d'apporter ce matériel dans la salle de jeu, mais ce n'est que l'usage qui est réprimé.

Ne puis-je invoquer le 12.2.b si mon adversaire détient un matériel électronique, sans en faire usage ?

Faites gaffe à la réponse, car si je joue un papi qui a un pacemaker (que l'on peut régler à distance de nos jours = appareil électronique de communication), vous risquez d'avoir du boulot

Si le téléphone, ou n'importe quel appareil électronique de communication, d'un joueur sonne, il perd la partie

Et s'il ne sonne pas, mon pocket PC ?

Il doit bien y avoir un autre point du règlement qui prohibe toute aide extérieure, mais je trouve quand même le 12.2.b mal rédigé, à part la partie sur l'usage du téléphone (celle-là, elle est tip-top)

Lolo, qui a inventé la machine électronique à couper les cheveux en 4

Laurent Casella

Dans sa grande sagesse, la Fide a décidé de tout interdire, a priori. Mais, toujours dans sa grande sagesse, la Fide laisse l'arbitre autoriser ce qu'il veut.

En écrivant "*Tout est interdit, sauf ce qui est autorisé par l'arbitre*", cela laisse une marge de manoeuvre. Et surtout, cela permet d'éviter de faire une liste exhaustive des appareils interdits. Je reconnais que l'expression "*moyens électroniques de communication*" est un peu flou... mais c'est fait exprès. Il en sort de nouveau chaque semaine ! Comment tenir une telle liste à jour ?

Vous écrivez "*Il est formellement interdit d'apporter ce matériel dans la salle de jeu, mais ce n'est que l'usage qui est réprimé.*", en fait, la sanction pour usage est automatique. Alors que la sanction pour l'avoir introduit dans la salle est à l'appréciation de l'arbitre. Par exemple, je ne sanctionnerai pas trop durement quelqu'un qui est rentré avec un pacemaker, je lui demanderai juste de l'enlever :-)

Stéphane Escafre

**Ni téléphone, ni réveil, ni agenda électronique, ni pocket PC, ni Palm, ni balladeur MP3, ni ... rien !**



La DNA a constaté que certains (rares) collègues n'appliquaient pas correctement les recommandations sur les appareils électroniques. Un petit rappel est nécessaire.

**PAS DE TELEPHONE (OU N'IMPORTE QUEL MOYEN ELECTRONIQUE DE COMMUNICATION) DANS LA SALLE DE JEU**, sauf si l'arbitre l'autorise.

*Règle de la Fide :*

*12.2.b) Il est formellement interdit d'apporter des téléphones mobiles et autres moyens électroniques de communication non autorisés par l'arbitre dans la salle de jeu. Si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur en question perd la partie. Le résultat de l'adversaire sera déterminé par l'arbitre.*

Bien qu'on ne doive pas apporter ces appareils, il peut arriver que des joueurs distraits oublient cette règle.  
Si le téléphone, ou n'importe quel appareil électronique de communication, d'un joueur sonne, il perd la partie

**M** La partie du joueur est en cours, sonnerie : Il perd la partie. C'est automatique, pas d'exception. Sauf cas exceptionnel, l'adversaire gagne la partie.

**M** Vibreur : Avertissement oral. Pas plus, sauf si la gêne est avérée (dérangement sonore des voisins).

**M** Parler au téléphone pendant une partie : Perte de la partie, sauf si l'arbitre a donné son autorisation préalable.

**M** Les personnes d'astreinte. Elles préviennent avant la ronde l'arbitre qu'elles risquent d'être appelées. Pas de sanction, l'arbitre peut garder le téléphone, qui doit être sur vibreur.

**M** La partie du joueur est terminée mais il est devenu spectateur. Exclusion de la salle (avertissement si la gêne est importante).

**Y'a t-il un organisateur dans l'avion ?**



**Bonjour Maître ESCAFRE,**

La cadence Fischer s'impose de plus en plus (au détriment du 40 coups 2 heures + etc...) et ce n'est pas du goût de tout le monde. Dans les REGLES GENERALES de la FFE il est écrit :

**8. Equivalence des cadences**

*Dans toutes les compétitions fédérales, les cadences classiques citées ci-après peuvent être remplacées par des cadences Fischer équivalentes, selon le tableau suivant, en utilisant des pendules électroniques.*

*Dans le cas d'un match par équipe, toutes les parties doivent se jouer à la même cadence. Le choix de la cadence est laissé à l'organisateur.*

Pour les Interclubs par équipe en Régionale 1 qui est l'organisateur ? L'arbitre ? Le Club qui reçoit ? Le Club qui héberge un match à mi-distance en terrain neutre ? Le Directeur de la compétition ? La Ligue ? ou la FFE ?

Cordialement,

**D. Poussy (Cercle Airbus Toulouse Echecs)**

Bonjour Maitre POUSSY,

L'organisateur est le club qui reçoit. Je transmets votre demande à la Commission technique qui confirmera (je l'espère !)

Cordialement,

*Stéphane Escafre*

DNA

---

Je confirme ! En cas de match sur "terrain neutre", l'organisateur doit être clairement précisé par le directeur de groupe.

amicalement

*Sylvain Rivier*

*Président de la Commission Technique Nationale*

Stéphane Escafre

## Les fonctionnaires peuvent-ils être indemnisés et utiliser Papi ?



Bonjour,

Je suis un tout nouvel arbitre donc de niveau AF4. J'ai deux questions.

1/ Etant également fonctionnaire, je me demande si je peux ou non recevoir les indemnités indiquées selon le mode de calcul indiqué dans le livre de l'arbitre. Je me pose surtout la question depuis que j'ai lu l'extrait du discours du ministre des sports. Ce problème est d'autant plus important pour moi que j'aimerais pouvoir postuler pour aller arbitrer en second les championnats de France de Besançon.

2/ dans le dernier Baf, il est dit que vous utiliser deux versions du logiciel PAPI. J'ai bien noté que l'une est pour sa stabilité et l'autre pour ses fonctions. Pourriez vous me détailler votre utilisation des logiciels (et bien entendu quelles sont les versions que vous utilisez) afin que je puisse m'inspirer de votre exemple pour pouvoir un jour devenir AF3.

**Veillez recevoir mes remerciements anticipés.**

**Jean-Philippe DURAND, un tout jeune arbitre qui a soif d'apprendre**

1/ Le texte du Ministre s'adresse surtout aux arbitres professionnels, donc pas vraiment pour notre sport. C'était une réponse à l'[AFCAM](#) qui souhaite "faire reconnaître que la mission de service public de l'arbitre lui donne automatiquement droit à des congés comme pour les délégués syndicaux ou les délégués du personnel dans les entreprises." Plus d'info [cliquez-ici](#).

N'oubliez pas de déclarer vos indemnités d'arbitrage dans vos revenus. Par exemple, si vous avez reçu six millions d'euros, il ne faut pas en déclarer neuf mille.

2/ La version 3 de Papi (téléchargeable sur <http://papinet.free.fr/>) fonctionne de manière satisfaisante. Même si elle n'est pas encore homologuée (ça ne devrait pas tarder), il n'y a pas de gros risque à l'utiliser, du moment que vous vérifiez bien les flotteurs et déjà-joués, etc...

Stéphane Escafre

## Est-on obligé d'arbitrer ?



**Un club ayant une équipe en nationale IV ou en nationale III doit avoir un arbitre inscrit parmi ses joueurs. Ce dernier est-il tenu d'arbitrer effectivement chaque rencontre de son club ?**

**Guillaume Perrier**

Non, évidemment, l'idée est de pousser un peu les clubs à former des arbitres et à bénéficier ainsi des connaissances de ces experts. Un club peut ensuite "utiliser" des arbitres de toutes origines.

Stéphane Escafre

## le retour de l'aventurier pépère 8 février 2006



Bonjour M.Escafre

Je reviens sur un article du livre de l'arbitrage qui suscite assez de litiges. Vous aller me comprendre.

Cette article est le 9.6 chapitre 1.1 'règle du jeu' p.10 du livre des arbitres. Pour ceux qui ne le connaissent pas cette article dit ceci: *'la partie est nulle lorsque dans une position, un mat ne peut se produire par aucune suite de coups légaux, même avec le jeu le plus médiocre. ceci met fin immédiatement à la partie'*

Cette article intervient lorsqu'il reste plus que les deux rois sur l'échiquier.

Mais quand il reste roi+fou contre roi+cavalier, un mat est possible par des coups légaux (voir position B:Rb6, Fb7; N:Ra8, Cb8. Faut-il appliquer cette règle dans ce cas? apparemment non puisqu'un mat est possible.

Ma question prend une plus grande importance lorsqu'une pendule limite le temps de la partie.

En effet, prenons un exemple simple, admettons qu'il reste aux Blancs une Dame et une Tour + le Roi bien évidemment et qu'il reste qu'un Cavalier aux Noirs(+ le Roi). Les Blancs tombent à la pendule. Un mat des Noirs est possible avec des coups légaux (voir position: B:Ra4, Da5, Ta3; N:Rc4, Cb2).

Quel résultat faut-il déclarer pour cette partie?

Merci beaucoup

**Florian Moret (Echiquier Nord Haut-Marnais)**

Mat possible : Partie perdue au temps. 0-1.

Stéphane Escafre



# DIRECTION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Par Jean-Luc Violeau



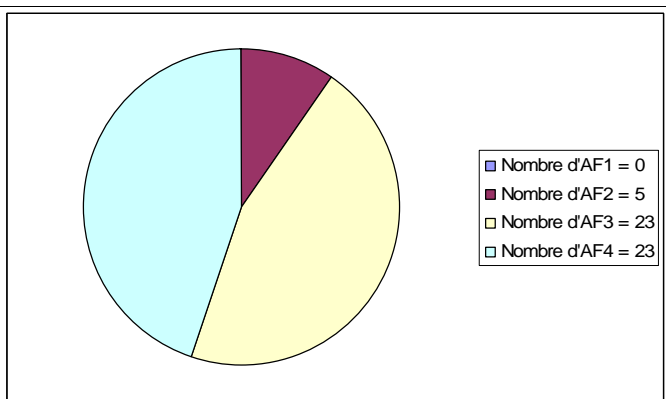
## Stages organisés depuis 2003 :

Année	Date	Lieu	Formateur	Organisateur	Stage
2006	Prévu en mai				AF3
2005	23 et 24 avril	LE MANS (72)	Pierre LECUYER	Jean-Claude MOREAU	AF4
2005	19 et 20 février	Sables d'olonne (85)	Nadir BOUNZOU	Roger LARDRY	AF4
2005	8 et 9 janvier	ANGERS (49)	Pierre LECUYER	Laurent VERNERER	AF3
2005	29 et 30 janvier	SAUTRON (44)	Pierre LECUYER Pierre LECUYER	Bruno SORIN	AF4
2004	15 et 16 mai	La Roche sur Yon (85)	S DESMOULIERES	Jean-Luc VIOLEAU	FC
2004	21 et 22 février	CHOLET (49)	Pierre LECUYER	Pascal GERFAULT	AF4
2004	24 et 25 janvier	Saint-Nazaire (44)	Pierre LECUYER	Nicolas BOCKSER	AF3
2003	24 et 25 mai	Château du Loir (72)	Pierre LECUYER	Patrice HENRIO	AF4
2003	29 et 30 mars	Saint-Nazaire (44)	Pierre LECUYER	Nicolas BOCKSER	AF4

La répartition des arbitres titrés (avril 2006) est donnée ci-contre.

<b>Nombre d'AF2</b> =====>	<b>5</b>
<b>Nombre d'AF3</b> =====>	<b>23</b>
<b>Nombre d'AF4</b> =====>	<b>23</b>
<b>Nombre d'arbitres titrés</b> ===>	<b>51</b>

La ligue compte aussi 9 arbitres stagiaires et 10 arbitres candidats.



Le tableau des stages effectués et l'enquête récemment menée me conduisent à prévoir en urgence :

- Un stage AF3. (prévu fin mai 2006)
- Un stage de formation continue.
- Un stage AF2.

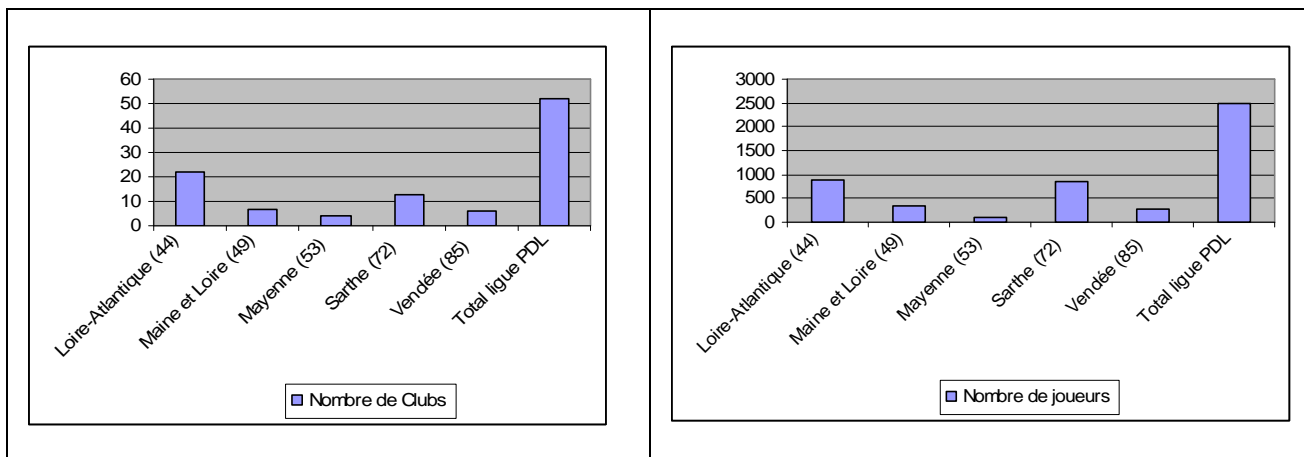
Les informations de la DRA\_PDL sont en ligne sur la page :

[http://perso.wanadoo.fr/jean-luc.violeau/echecs/UV\\_arbitre.htm](http://perso.wanadoo.fr/jean-luc.violeau/echecs/UV_arbitre.htm)

## Les clubs et les joueurs de la ligue PDL :

Département	Nombre de clubs	Nombre de joueurs
Loire-Atlantique (44)	22	913
Maine et Loire (49)	7	352
Mayenne (53)	4	115
Sarthe (72)	13	865
Vendée (85)	6	272
Total ligue PDL	52	2517

En avril 2006, la ligue PDL regroupe 52 clubs et 2517 joueurs pour 51 arbitres titrés



Les données précédentes montrent qu'il faut poursuivre les efforts dans toutes les directions. J'espère qu'un stage AF2 permettra de générer rapidement plusieurs arbitres AF1, FA et/ou IA.

La pyramide a besoin d'une base large et solide pour que le sommet soit élevé. Il y a lieu d'éviter tout gâchis ou toute déception pour utiliser toutes les forces vives de la ligue. Je demande à chacun de faire le travail nécessaire pour atteindre cet objectif.

Les arbitres actifs et efficaces ne sont pas suffisamment nombreux mais les compétences ne manquent pas. Chaque responsable de club peut utiliser les arguments suivants pour susciter des vocations.

- **Pourquoi devenir arbitre :** (J'utilise quelques remarques des arbitres de Chartres)

Vous connaissez les valeurs formatives et éducatives du jeu d'échecs.

Venez découvrir les vertus de la noble tâche d'arbitrage à l'occasion du prochain stage AF4 en PDL.

- Avoir le plaisir de se retrouver parmi des personnes qui ont la même passion que vous pour le jeu d'échecs.
- Connaître l'antichambre du joueur d'échecs et les différents rouages.
- Etre au cœur des événements.
- Occuper tout l'espace de jeu et en particulier la zone de jeu.
- Organiser en connaissant les règlements.
- Jouer le rôle de pédagogue dans votre club, département et ligue.
- Plus simplement, jouer vos futures parties en respectant les règles du jeu.

L'arbitre est confronté à tous les zeitnots, à toutes les fins de parties, à toutes les décisions. C'est l'occasion d'avoir une position privilégiée pour une partie remarquable ou pour ce qu'on peut appeler « brèves d'arbitrage ».

Le bon déroulement du tournoi donnera, aux divers acteurs, la satisfaction d'avoir œuvré pour le bien du jeu d'échecs...

Si l'organisation de tournois (open, toutes rondes, rapide, blitz...), la gestion des tournois par internet (logiciel PAPI), la saisie des parties, la réalisation d'un bulletin... vous plaisent alors vous voudrez aller plus loin en suivant d'autres stages, AF3 pour l'appariement, AF2 pour les tournois FIDE et à Norme, etc.).

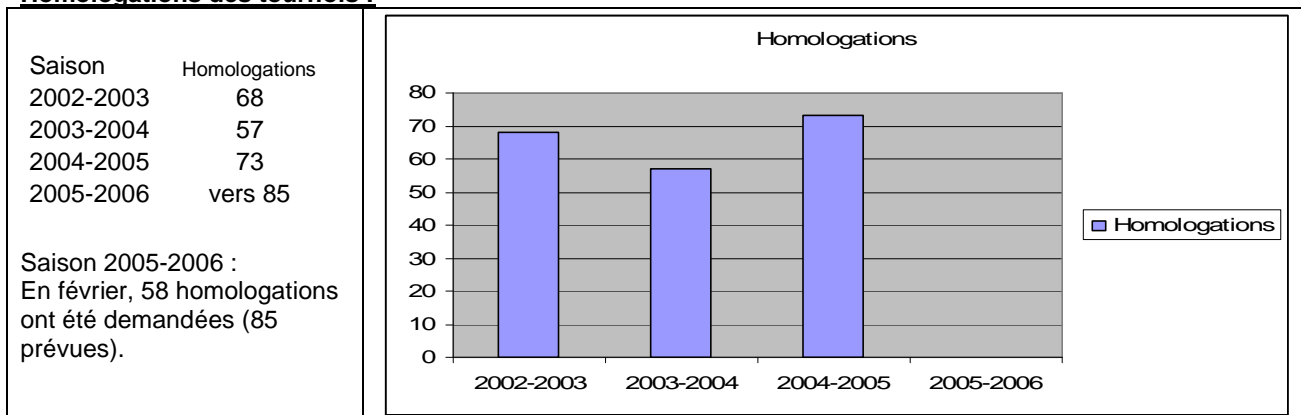
L'univers échiquéen ne se limite pas au seul jeu. En faire et en savoir davantage deviendra pour vous, je l'espère, un plaisir incontournable et une véritable passion.



## Homologations des tournois et Grand Prix de la ligue PDL :

Informations fournies par : *Louis GARAY DER*  
6, avenue de Tahiti 44300 Nantes  
' 08 71 75 93 84 - 7 02 40 48 71 82 - Email: [lgaray@free.fr](mailto:lgaray@free.fr)

### Homologations des tournois :



L'augmentation du nombre d'homologations démontre une activité croissante dans la Ligue Pays de la Loire. Cette progression va de pair avec le dynamisme de la Ligue qui occupe actuellement la 4<sup>ème</sup> place au niveau national.

### Grand Prix de la Ligue PDL :

Pour aider les clubs, la Ligue a imaginé un système de classement des participants par catégories « ELO rapide » (prix en espèces).

Le principe consiste en un cumul des points obtenus lors des tournois rapides adhérant au Grand Prix. Le classement provisoire est tenu à jour jusqu'au dernier tournoi du Grand Prix de juin. Ensuite, l'attribution des prix par catégories du Grand Prix se fait lors du premier tournoi de la saison suivante en septembre.

Ceci augmente nettement la fidélité des joueurs.

Ce Grand Prix créé pour la saison 2001-2002 portait sur 9 rapides, puis 10 rapides en 2002-2003, en 2003-2004 et en 2004-2005.

Pour faire face aux demandes des organisateurs (12 en 2005-2006), la Ligue a porté à 12 (contre 10 auparavant) le nombre de rapides et décidé la création d'une commission (composée de 5 personnes, une par CDJE).

Il va y avoir des choix à faire pour la saison 2006-2007 car la commission a déjà enregistré 14 demandes.

L'attribution du label tient compte d'une représentativité de l'activité « échecs » (nombre de licenciés et nombre de clubs par CDJE) et du suivi de chaque tournoi (suivi des résultats, respect des règlements et des horaires, etc ...).

Je ne peux malheureusement pas citer toutes les compétitions organisées dans la ligue PDL.

Toutefois, La ligue a qualifié 18 équipes pour la phase régionale de la coupe Jean-Claude LOUBATIERE réparties en 3 groupes de 6 : Nous avons donc 6 qualifiés pour la phase interrégionale du 21 mai 2006.

De plus, messieurs AZEMA et BLEUZEN ont confié à la ligue l'organisation de la finale nationale scolaire « Lycées par équipes de 4 » les 13 et 14 mai 2006.

## Et, en point d'orgue, l'évènement suivi par le monde entier via internet

10 jours échiquéens dans la ligue PDL à La Roche sur Yon :

### 1<sup>ER</sup> Trophée Universitaire International du 15 au 24 mars 2006 (Voir l'affiche page suivante)


Pour le 1<sup>er</sup> Trophée Universitaire International (tournoi fermé : moyenne = 2531), j'ai utilisé la phrase de Stéphane ESCAFRE (DNA) :

«Il est interdit de proposer nulle à l'adversaire sans l'accord préalable de l'arbitre.»

<u>Statistiques :</u>			<u>Résultat :</u> 17 parties nulles pour 45 parties jouées !! Il restait encore deux tours, un cavalier et sept pions à chaque joueur lors du premier refus de l'arbitre à la première ronde. J'ai simplement dit : « Il reste encore beaucoup de matériel ». Ensuite, les demandes sont devenues de plus en plus rares !! La plus courte partie nulle (27 coups) s'est terminée en finale de fous de couleur opposée après 3 H 30 de jeu.
	Nb Parties	Nb coups (moyenne)	
Nb Nulles	17	46	
Nb Gains	28	52	
Nb Parties	45	50	
<u>L'idée principale :</u> La nulle est acceptée par l'arbitre lorsque le matériel est restreint et quand les 2 joueurs ont fait de réels efforts pour l'emporter. Le spectateur doit comprendre pourquoi 2 GM font nulle. <u>La triple répétition :</u> Celui qui la rompt peut être désavantagé. (cas à étudier). <u>Le comportement des joueurs :</u> Je remercie vivement tous les joueurs pour leur sportivité et leur respect de la charte. Cela a grandement facilité le travail de l'arbitre.			

## La simultanée du champion de France, Joël Lautier

En présence de Jean-Claude MOINGT et Léo BATTESTI. Un grand merci à vous 3.

	<u>Vendredi 17 mars à 18h00</u>
	<b>Joël Lautier</b> (élo 2682), champion de France en 2004 et en 2005, a proposé une simultanée contre 20 personnes de la Vendée, de l'Université de Nantes et du monde échiquéen.
	<b>19 - 1 ! score obtenu par le champion de France en titre.</b> <b>L'unique gagnant est le jeune espoir vendéen Jean-Philippe MIQUEU</b>

Le samedi 18 mars à 14h: Le CDJE85 et la Ligue des Pays de la Loire ont organisé un tournoi Open par équipes de 3 ouvert aux licenciés, aux étudiants et aux amateurs

Le dimanche 19 mars, toute la journée: Les titulaires d'une Licence A ou B se sont affrontés à l'occasion du Championnat de Vendée de parties rapides.

Le mercredi 22 mars à 14h: Pour les scolaires, un tournoi a été organisé durant l'après midi. Les 20 meilleurs ont joué une simultanée contre Alban Delorme (ELO 2276), étudiant joueur international.

**10 jours échiquéens dans la ligue PDL à La Roche sur Yon :**

Organisateurs : Jean-Baptiste MULLON et Didier DELORME

**1<sup>ER</sup> Trophée Universitaire International du 15 au 24 mars 2006**



**Bauer**



**Charbonneau**



**Dunis**



**Istratescu**



**Mazé**



**Pelletier**



**Rodriguez G.**



**Rombaldoni**



**Sasikiran**



**Werle**

Les bulletins du tournoi réalisés par Joëlle MOURGUES :

<http://www.univ-vendee.com/e-bulletin.htm>

Tous les résultats présentés par Jean-Eudes BOULAY :

<http://www.univ-vendee.com/e-accueil.htm>

Jean-Luc VIOLEAU



## Dossier: Arbitrage

L'arbitrage concerne aussi bien le joueur que l'arbitre. C'est pourquoi je vous encourage vivement à lire les Bulletin des arbitres fédéraux (BAF). Vous y apprendrez des règles d'arbitrages très utiles entre autre.

# Quel genre d'arbitre êtes vous?

Je vous propose maintenant de vous juger.

Avant de devenir un arbitre international, il faut faire vos preuves en arbitrant des tournois. Il faut montrer votre connaissance du règlement et votre impartialité. Il faut surtout savoir vous faire respecter.

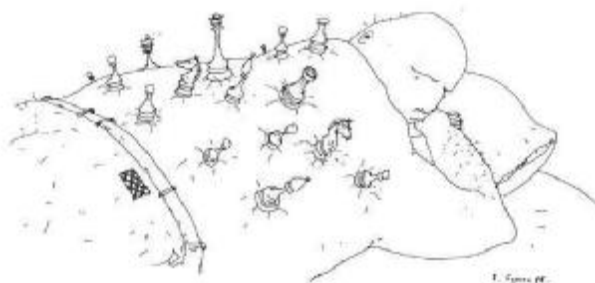
- 1) Le dimanche matin est synonyme de :
  - a) Grasse matinée
  - b) Jogging en solo
  - c) Jardinage ou bricolage
- 2) Quel arbre pourriez-vous être ?
  - a) Un olivier robuste et vaillant
  - b) Un roseau flexible et souple
  - c) Un chêne solide et puissant
- 3) Selon vous le rôle essentiel de l'arbitre est ?
  - a) De faire respecter les règles
  - b) D'empêcher les altercations entre les joueurs
  - c) D'intervenir seulement à la demande d'un joueur
- 4) Ce qu'on admire le plus chez vous ? c'est :
  - a) Votre humour et votre sympathie
  - b) Votre force et votre volonté
  - c) Votre rapidité et votre énergie
- 5) Un club vient de se créer et vous demande de l'aide pour arbitrer un tournoi non homologué ?
  - a) OK pour des conseils amicaux et l'arbitrage d'un tournoi en 5 rondes à la cadence de 10 minutes KO
  - b) Désolé, pas le temps aujourd'hui. Vous verrez la semaine prochaine.
  - c) Vous acceptez ces heures sup non rémunérées.
- 6) Les joueurs ne sont pas d'accord avec l'une de vos décisions :
  - a) Vous écoutez leurs remarques (s'ils restent polis)
  - b) Vous mettez la main à votre poche pour distribuer les cartons
  - c) Peu importe, vous ne leur demandez pas leur avis

C'est un jeune garçon qui va voir l'arbitre :  
- Monsieur, je viens d'être piqué par une abeille !  
- Vite, dis-moi laquelle, que je lui enlève deux minutes.

Site : [chessfun.free.fr](http://chessfun.free.fr)

- 7) Un sponsor vient de proposer 1,4 Millions d'Euros pour un match entre Topalov et Kramnik. L'argent joue un rôle important dans le milieu professionnel :
- Dompage. Les sports auraient dû tous rester amateurs. Seuls les arbitres devraient être payés
  - C'est normal. Un champion du monde d'échecs est un dieu et sa carrière au haut niveau est courte. Un arbitre exerce le plus souvent uniquement le week end.
  - Trop, c'est trop ! On gâte trop les champions et pas assez les arbitres.
- 8) Lors d'un tournoi comment placez vous les pendules ?
- Les noirs décident
  - La pendule est placée comme les joueurs le souhaitent
  - Vous décidez le l'emplacement des pendules
- 9) A chaque parution du BAF vous :
- Le téléchargez et le lisez en entier
  - Ne le regardez pas
  - Vous le regardez succinctement
- 10) Une personne (joueur, parents d'un jeune par exemple...) s'est plaint de votre arbitrage dans la presse :
- Celui-là, vous ne le raterez pas la prochaine fois
  - Vous exiger un droit de réponse
  - Quand on voit ce qu'on voit, et quand on entend ce qu'on entend on peut penser ce qu'on pense

*Un arbitre après un tournoi :  
Il a trop sanctionné... les joueurs lui ont  
jeté des pièces...lol*



### Les solutions du test :

1	A	@	2	A	##	3	A	##	4	A	@	5	A	***
	B	##		B	***		B	@		B	##		B	##
	C	***		C	@		C	***		C	***		C	@
6	A	@	7	A	##	8	A	***	9	A	***	10	A	##
	B	***		B	@		B	@		B	***		B	***
	C	##		C	***		C	##		C	##		C	@

Si vous avez un maximum de :

**@** : Vous ne souhaitez pas connaître le niveau du tournoi que vous arbitrez en pensant que vous serez plus impartial ainsi. Décontracté et humain vous comprenez les erreurs et vous ne

sanctionnez que très peu.

**##** : Très sérieux, très attentif vous êtes jugé comme un arbitre très dur et à la distribution d'avertissement très prolifique. Vous refusez la discussion en estimant que vous avez de toutes les façons raison. Mettez un peu d'eau dans votre vin.

**\*\*\*** : Vous êtes méticuleux et maniaque. Votre dynamisme allié à cette rigueur fait de vous un excellent arbitre.



# FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

## SUPERVISEURS

<b>BERNARD</b> Vincent	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	<a href="mailto:VNJABERNARD@aol.com">VNJABERNARD@aol.com</a>	Ligues de : Provence Côte d'Azur Languedoc
<b>FANCELLI</b> Luc	03.44.26.30.33	97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY	<a href="mailto:LFTSDNA@aol.com">LFTSDNA@aol.com</a>	Ligues de : Ile de France Champagne Ardenes
<b>COLIN</b> Serge	04.74.94.14.89	Impasse de Belledonne 38290 LAVERPILLERE	<a href="mailto:Colin.serge@wanadoo.fr">Colin.serge@wanadoo.fr</a>	Ligues de : Franche-Comté Dauphiné-Savoie
<b>DERVIEUX</b> Dominique	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	<a href="mailto:Ddtm.dervieux@laposte.net">Ddtm.dervieux@laposte.net</a>	Ligues de : Midi-Pyrénées Aquitaine
<b>DESMOULIERES</b> Serge	02.38.66.58.75	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN	<a href="mailto:Serge.desmoulieres@wanadoo.fr">Serge.desmoulieres@wanadoo.fr</a>	Ligues de : Centre Limousin, Poitou-Charentes
<b>MOURET</b> Erick	04.67.60.02.29	FFE – BP 2022 34024 MONTPELLIER Cedex 1	<a href="mailto:erick.mouret@online.fr">erick.mouret@online.fr</a>	Ligue de : Corse
<b>LECUYER</b> Pierre	02.97.47.05.42 02.98.56.39.44	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	<a href="mailto:pierickl@club-internet.fr">pierickl@club-internet.fr</a>	Ligues de : Bretagne Pays de Loire
<b>MAILLARD</b> Jacques	02.31.37.65.88	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	<a href="mailto:Jacquelisa.maillard@wanadoo.fr">Jacquelisa.maillard@wanadoo.fr</a>	Ligues de : Haute Normandie Basse Normandie DOM TOM
<b>PARIS</b> Thierry	06.86.99.08.80	18 rue Gabillot 69003 LYON	<a href="mailto:Thierry.paris@free.fr">Thierry.paris@free.fr</a>	Ligues de : Lyonnais Bourgogne Auvergne
<b>PERNOUD</b> Claire	04.76.42.21.97	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE	<a href="mailto:claire.pernoud@wanadoo.fr">claire.pernoud@wanadoo.fr</a>	Ligues de : Alsace Lorraine
<b>VARINIAC</b> Emmanuel	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	<a href="mailto:emmanuel.variniac@laposte.net">emmanuel.variniac@laposte.net</a>	Ligues de : Nord Pas-de-Calais Picardie

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler :  
[Stephen BOYD \(arbitre international\)](mailto:Stephen.Boyd@chess-federation.fr)  
 au siège fédéral [04.67.60.02.24](tel:0467600224) (hb), ou à [04.67.02.00.29](tel:0467020029) (dom.)



# FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

## FORMATEURS ACTIFS DE LA D.N.A.

André <b>BASTIEN</b>	01.39.91.37.88	41 rue Muscella Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES	<a href="mailto:abastien@magic.fr">abastien@magic.fr</a>
Vincent <b>BERNARD</b>	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	<a href="mailto:VNJABERNARD@aol.com">VNJABERNARD@aol.com</a>
Jean <b>BOGGIO</b>	01.43.28.07.54	4 rue Cart 94160 SAINT MANDE	<a href="mailto:jeanboggio@noos.fr">jeanboggio@noos.fr</a>
Nadir <b>BOUNZOU</b>	06.64.64.23.14	62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE	<a href="mailto:Nadir-bounzou@netcourrier.com">Nadir-bounzou@netcourrier.com</a>
Stephen <b>BOYD</b>	04.67.02.02.24	11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER	<a href="mailto:stephen.boyd@free.fr">stephen.boyd@free.fr</a>
Francis <b>DELBOE</b>	06.62.36.88.02	24, rue des Sorbiers 59134 HERLIES	<a href="mailto:fdelboe@online.fr">fdelboe@online.fr</a>
Stéphane <b>ESCAFRE</b>	06.23.69.10.91	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA	<a href="mailto:escafrestephane@wanadoo.fr">escafrestephane@wanadoo.fr</a>
Laurent <b>FREYD</b>	06.22.31.76.10	6 rue de la Veillée 95800 CERGY	<a href="mailto:lfreyd@free.fr">lfreyd@free.fr</a>
Patrick <b>HUMBERT</b>	01.48.90.89.68	29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI	<a href="mailto:phumbert@club-internet.fr">phumbert@club-internet.fr</a>
Pierre <b>LECUYER</b>	02.97.47.05.42	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	<a href="mailto:pierickl@club-internet.fr">pierickl@club-internet.fr</a>
Jacques <b>MAILLARD</b>	02.31.37.20.20	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	<a href="mailto:jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr">jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr</a>
Erick <b>MOURET</b>	04.67.60.02.29	FFE BP 2022 34024 Montpellier cedex 1	<a href="mailto:erick.mouret@online.fr">erick.mouret@online.fr</a>
Charles-Henri <b>ROUAH</b>	01.64.05.55.48	Echecs BP 119 94003 CRETEIL cedex	<a href="mailto:orscholz@club-internet.fr">orscholz@club-internet.fr</a>
Emmanuel <b>VARINIAC</b>	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	<a href="mailto:emmanuel.variniac@laposte.net">emmanuel.variniac@laposte.net</a>

**Directeur de la Formation :**

Christian BERNARD

85 avenue Frédéric MISTRAL 84100 ORANGE

Tél / Fax : 04.90.34.97.97

[Chris.a.bernard@wanadoo.fr](mailto:Chris.a.bernard@wanadoo.fr)

# LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

<http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

ALSACE	Sylvain KUCHLY 18 rue du Brotsch 67700 OTTERSWILLER 03.88.91.88.25	<a href="mailto:Kuchly-syl@wanadoo.fr">Kuchly-syl@wanadoo.fr</a>
AQUITAINE	Jean-Marc MOREL Amicale Laïque Jean Sarrailh - section Echecs - 1 Av Robert Schuman 64000 PAU 05 59 81 09 87 - 06.82.12.66.21	<a href="mailto:j.marc.morel@wanadoo.fr">j.marc.morel@wanadoo.fr</a>
AUVERGNE	Jean-Marc FLOUZAT Apt. 76 15 rue de la fontaine du bac 63000 CLERMONT FERRAND Tél : 04.73.28.45.59	<a href="mailto:Jean-marc.flouzat@wanadoo.fr">Jean-marc.flouzat@wanadoo.fr</a>
BASSE NORMANDIE		Président de Ligue : Jacques MAILLARD 2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER 03.21.37.20.20 <a href="mailto:Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr">Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr</a>
BOURGOGNE	Patrick LAUFERON Les Denis 71400 ANTULLY 03.85.54.78.77	<a href="mailto:Patrick.lauferon@ac-dijon.fr">Patrick.lauferon@ac-dijon.fr</a>
BRETAGNE	Sébastien LARCHER 38 Bld de la gare 22600 LOUDEAC 06.13.61.42.80	<a href="mailto:sebebof@hotmail.com">sebebof@hotmail.com</a>
CENTRE VAL DE LOIRE	Serge DESMOULIERES 10 rue des Iris 45750 ST PRIVE ST MESMIN 02.38.66.58.75	<a href="mailto:Serge.desmoulieres@wanadoo.fr">Serge.desmoulieres@wanadoo.fr</a>
CHAMPAGNE ARDENNES	Patrick CHANELLE 7 impasse des Charmes 10430 ROSIERES 03.25.49.69.61	<a href="mailto:Chanelle.pat@wanadoo.fr">Chanelle.pat@wanadoo.fr</a> site <a href="http://perso.wanadoo.fr/serge.picard/liguechampagneardenne/ligueca.htm">http://perso.wanadoo.fr/serge.picard/liguechampagneardenne/ligueca.htm</a>
CORSE	Jean-François LUCIANI Rés. Touraine, Gare de Lupino 20600 BASTIA 04 95 33 07 61 - 06.80.02.25.72	<a href="mailto:lucianijf@aol.com">lucianijf@aol.com</a>
COTE D'AZUR		Président de la Ligue : Joseph SPATOLA Tél : 04 93 22 50 55 <a href="mailto:jspatola@wanadoo.fr">jspatola@wanadoo.fr</a>
DAUPHINE SAVOIE 	Alain ALEXANDRE 13 rue des Sources 38640 CLAIX	<a href="mailto:Alexandre.alain@free.fr">Alexandre.alain@free.fr</a>
FRANCHE COMTE	Jean-François CORSINI 21 rue des Prunes 39380 LA VIEILLE LOYE	<a href="mailto:j-f.corsini@laposte.net">j-f.corsini@laposte.net</a>
HAUTE NORMANDIE	Jean-Louis HUCY 70 rue de Diane 76230 BOIS-GUILLAUME 02.35.60.27.41 / 06.20.51.44.14	<a href="mailto:jlhucy@wanadoo.fr">jlhucy@wanadoo.fr</a>
ILE DE FRANCE	Nadir BOUNZOU 62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE 06.64.64.23.14	<a href="mailto:nadir-bounzou@netcourrier.com">nadir-bounzou@netcourrier.com</a>



LANGUEDOC	Jean-Paul MORETTI 12 rue de Turenne 30000 NIMES	<a href="mailto:i.t.rom@wanadoo.fr">i.t.rom@wanadoo.fr</a>
LIMOUSIN	Michael TROUBAT 85 rue Casimir Ranson 87100 LIMOGES	<a href="mailto:dra.limousin@online.fr">dra.limousin@online.fr</a>
LORRAINE	Philippe PIERROT 1 rue des Myosotis 57155 MARLY	<a href="mailto:Philippe.pierrot7@wanadoo.fr">Philippe.pierrot7@wanadoo.fr</a>
LYONNAIS	Bruno DARCET 41 rue des Tilleuls 38280 VILLETTE D'ANTHON 04.72.02.49.43 / 06.09.85.20.32	<a href="mailto:Bruno.darcet@free.fr">Bruno.darcet@free.fr</a> site <a href="http://www.ligue-lyonnais-echechs.org/dra.html">http://www.ligue-lyonnais-echechs.org/dra.html</a>
MIDI PYRENEES	Dominique DERVIEUX 34 rue Paul Froment 46000 CAHORS 01.48.43.74.94	<a href="mailto:ddtm.dervieux@laposte.net">ddtm.dervieux@laposte.net</a> site <a href="http://www.lmpe.org/rubrique.php?id_rubrique=4">http://www.lmpe.org/rubrique.php?id_rubrique=4</a>
NORD PAS DE CALAIS	Francis DELBOE 24 rue des Sorbiers 59134 HERLIES 06.62.36.88.02	<a href="mailto:fdelboe@online.fr">fdelboe@online.fr</a> site <a href="http://www.viruschess.com/Pages/Direction_Regionale_dArbitrage.html">http://www.viruschess.com/Pages/Direction_Regionale_dArbitrage.html</a>
PAYS DE LOIRE	Jean-Luc VIOLEAU 16 rue Fernandel 85000 LA ROCHE SUR YON 02.51.37.69.94	<a href="mailto:jean-luc.violeau@wanadoo.fr">jean-luc.violeau@wanadoo.fr</a>
PICARDIE	Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY 03.44.26.30.33	<a href="mailto:lfpic60E@aol.com">lfpic60E@aol.com</a> site <a href="http://www.picardie-echechs.info/arbitrage/arbitrage.htm">http://www.picardie-echechs.info/arbitrage/arbitrage.htm</a>
POITOU CHARENTES	LAVIE Daniel Neuillac 16290 ASNIERES SUR NOUERE	<a href="mailto:Echechs16@ouvaton.org">Echechs16@ouvaton.org</a>
PROVENCE	Vincent BERNARD Baou Trouca, 25 rue Centaurée 13800 ISTRES 04.42.56.94.60	<a href="mailto:VNJABERNARD@aol.com">VNJABERNARD@aol.com</a> site <a href="http://perso.wanadoo.fr/dra-provence/">http://perso.wanadoo.fr/dra-provence/</a>
GUADELOUPE	Pierre ARMEDE Borel 97129 LAMENTIN 05 90 95 43 40	
LA REUNION	Donny SAUTRON Chemin du Lycée BP 28 97425 LES AVIRONS 06.92.74.79.19	
MARTINIQUE		Président de Ligue : Joël GRATIEN <a href="mailto:Joel.gratien@wanadoo.fr">Joel.gratien@wanadoo.fr</a> site <a href="http://www.echechs-martinique.com/dip_arbffe.htm">http://www.echechs-martinique.com/dip_arbffe.htm</a>
POLYNESIE		e-mail du superviseur : <a href="mailto:Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr">Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr</a>

*Aidez-nous à tenir à jour ce fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !*

*Veillez me communiquer dès que possible toutes les modifications*

*Merci d'avance !*

*Signalez tout changement de Titre au Directeur des Titres :*

*Luc FANCELLI 97 rue du Gal Leclerc 60250 MOUY*

*e-mail : [LFTSDNA@aol.com](mailto:LFTSDNA@aol.com)*



# Séjour en Corse

Par Jean-François Luciani

Les orientations privilégiées par la ligue corse d'échecs en matière d'enseignement et de vulgarisation auprès du plus grand nombre ont bien évidemment exercé une influence sur l'action de la D.R.A., et sur l'évolution de l'effectif des arbitres au cours de ces dernières années. Cette action est avant tout destinée à mettre en place un dispositif susceptible de suivre et d'accompagner de telles orientations, puisque, pour reprendre le sacro-saint *Livre de l'arbitre*, une D.R.A. n'a qu'un pouvoir exécutif et non institutionnel (1). Ainsi, les mesures prises dans le cadre de la D.R.A. s'articulent autour de la formation des arbitres, dont les conséquences peuvent être mises en avant à travers un survol historique rapide (I), et s'efforcent en même temps d'impulser une philosophie plus générale qui contribue à façonner ce que beaucoup appellent aujourd'hui « l'exemple corse » (II).

## I. Rapide historique

Lorsque la ligue corse d'échecs a été créée, en avril 1998, l'île comptait seulement un arbitre, qui devait gérer le plus efficacement possible les compétitions organisées à l'attention des 300 à 400 joueurs qui apparaissaient à l'époque sur la liste des licenciés de la F.F.E..

Le nombre de compétiteurs a cependant très vite augmenté, grâce à la multiplication des interventions en milieu scolaire, qui ont incité une grande partie des bénéficiaires de ces séances d'enseignement à se tourner vers la compétition. Au départ, les joutes mettaient aux prises entre 30 et 50 personnes (des adultes pour l'essentiel), et au fur et à mesure que les cours dispensés par les animateurs dans les écoles se généralisaient, on assistait non seulement à une augmentation significative du nombre de joueurs engagés (il n'était pas rare qu'un tournoi regroupe 70 ou 80 personnes), mais aussi à une baisse spectaculaire de l'âge moyen des participants, bon nombre d'entre eux ayant moins de 12 ans.

Augmenter le nombre d'arbitres devenait donc impératif, mais cela ne suffisait pas, car il fallait également leur inculquer la pédagogie susceptible de leur permettre d'intervenir dans des parties jouées entre deux enfants, en sachant bien que ces derniers ne se comportent pas de la même manière qu'un adulte. Autrement dit, selon qu'un arbitre prend une décision à la première table, qui est le théâtre d'un affrontement décisif entre le champion de Corse et son dauphin, ou à la table 46, à laquelle ont été appariés deux jeunes scolaires timorés qui participent à leur première compétition, il ne réagit pas « à l'identique », même si, il faut en convenir, les règles s'appliquent à tous les joueurs, du champion du Monde jusqu'au débutant.

Cette volonté d'impliquer les arbitres dans la gestion de tournois fréquentés plus particulièrement par les jeunes s'est traduite par la mise en place d'une politique de formation appropriée : si deux stages d'A.F.3 ont été organisés, l'un en février 1999, l'autre en juillet 2002, la demande qui s'exprime aujourd'hui concerne surtout les A.F.4. Un stage d'A.F.2 a également été mis en place en novembre 2005, afin d'offrir à certains arbitres la possibilité de gérer les compétitions comptant pour le classement F.I.D.E., celui-ci concernant désormais de plus en plus de joueurs corses.

Les statistiques concernant l'accroissement du nombre des arbitres depuis ces dernières années témoignent des résultats obtenus grâce à cette politique de formation, même s'il reste bien sûr un effort à fournir pour faire en sorte que l'effectif arbitral devienne proportionnel au nombre de licenciés, qui s'élève à plus de 4000. En septembre 2004, on comptait encore 7 arbitres, qui se répartissaient comme suit : 1 A.I., 1 A.F.2, 4 A.F.3 et 1 A.F.4. En avril 2006, on dénombre 20 arbitres, parmi lesquels on trouve 1 A.I., 1 A.F.1, 1

A.F.2, 3 A.F.3 et 14 A.F.4. La répartition de ces arbitres par clubs obéit également à une certaine homogénéité, puisqu'on en compte 7 à Ajaccio, 6 à Bastia, 4 en Balagne, les 3 autres étant licenciés respectivement dans le Sud, le Centre et la Plaine orientale. Ainsi, durant ces deux dernières années, 13 nouveaux arbitres ont été formés, alors même que la faiblesse relative du nombre d'adultes a longtemps constitué le « talon d'Achille » de la ligue.

## II. Philosophie et objectifs

Il faut maintenant poursuivre dans cette voie, afin d'arriver à un effectif d'une trentaine d'arbitres au cours des prochains mois. L'organisation d'un nouveau stage d'A.F.4 est d'ailleurs envisagée, afin de répondre aux récentes demandes, celles-ci émanant notamment de certains parents qui commencent à s'intéresser à l'arbitrage. Ils expriment en effet le désir de comprendre les décisions susceptibles d'être prises à l'égard de leur progéniture (même si, dans ce domaine, le travail d'information réalisé par l'ensemble des arbitres est déjà très important), et veulent surtout s'impliquer encore davantage lors des tournois.

De ce fait, toute compétition doit se dérouler dans un esprit irréprochable, le respect de l'autre (qui n'est pas seulement un simple adversaire) demeurant une valeur centrale qu'il faut s'efforcer de préserver. C'est précisément pour favoriser un tel esprit que la ligue a décidé, dans le cadre d'une assemblée générale qui s'est réunie en octobre 2003, d'introduire des modifications techniques particulièrement novatrices. Ces mesures, qui ont été prises suite à l'adoption de la *Charte du joueur d'échecs* par le Comité directeur de la F.F.E. de juin 2003, ont suscité plus d'une heure de débats passionnés, au cours desquels chaque interlocuteur n'a pas manqué d'apporter son point de vue. Au final, ces discussions ont débouché sur les résolutions suivantes, telles qu'elles ont été annoncées dans *Scaccanate*, le bulletin mensuel de la ligue dont la fonction est d'assurer la communication, au même titre d'ailleurs que le site Internet (2) : *Désormais, pour l'ensemble des compétitions insulaires, les propositions de nul par consentement mutuel seront interdites par les organisateurs des tournois (sauf nullité évidente constatée par l'arbitre). D'autre part, en blitz, le coup illégal n'entraîne plus la perte de la partie* (3).

Ces mesures, qui sont aussi destinées à favoriser le spectacle lors des grands tournois, s'efforcent d'atteindre deux objectifs essentiels :

- Renforcer l'esprit sportif, en particulier auprès des jeunes qui découvrent notre sport.
- Proposer une alternative au conservatisme de la F.I.D.E., qui n'est pas en mesure de promouvoir un tel esprit au niveau international.

Depuis octobre 2003, elles ont suscité de nombreux débats, et ont abouti à une véritable prise de conscience, tant au niveau national qu'international. Ainsi, certains organisateurs de tournois mondialement connus réglementent ou interdisent purement et simplement la nulle par consentement mutuel (dans le cadre du *Circuit corse*, elle est interdite depuis 2004), tandis que de nombreux arbitres ont d'ores et déjà engagé une réflexion « en profondeur » sur ce sujet. Le B.A.F. n° 107 donne à ce propos un aperçu tout à fait significatif de l'évolution qui est en train de se produire dans ce domaine : *De longue date, le corps arbitral s'est indigné : l'esprit de l'article 5-2 c des règles du jeu était détourné. De telles pratiques sont peu compatibles avec l'agrément sportif* (4).

La tournure de ces débats, et les orientations générales qu'ils semblent vouloir privilégier, montrent qu'il y a tout lieu d'être optimiste pour l'avenir, même s'il reste évidemment du chemin à parcourir avant de « dépolluer » la pratique des échecs à l'échelle internationale.

(1) *Livre de l'arbitre*, règlement intérieur de la D.N.A., article 1, p. 5, septembre 2005.

(2) [www.corse-echecs.com](http://www.corse-echecs.com)

(3) *Scaccanate*, n° 13, novembre 2003.

(4) Francis Delboë, *Lutte contre les courtes nulles : le soutien de la F.I.D.E.*, B.A.F. n° 107, p. 38.



# Forum de l'Arbitrage Féminin

Par Isabelle Bonvalot

Le Forum de l'Arbitrage féminin se tenait le mercredi 22 mars au CNOSF à Paris. Il était organisé par l'AFCAM, Association Française du Corps Arbitral Multisports.

La réunion consistait principalement à établir un état des lieux de l'arbitrage féminin pour l'ensemble des disciplines sportives.

## **Quelle est la proportion d'arbitres féminins dans le sport ?**

Il est extrêmement faible globalement, sauf pour les disciplines à très fort taux féminin (gymnastique) ou chez dans le sport pour handicapés, au point que certaines fédérations accordent des dérogations aux femmes afin d'accéder au titre d'arbitre international plus rapidement (haltérophilie).

## **Quelles sont les fédérations ayant créé une commission d'arbitrage féminin ?**

Seulement 2 mais on ne voit pas toujours l'intérêt d'une telle commission.

## **Les arbitres femmes sont-elles indemnisées de la même manière que les hommes ?**

Cela dépend des fédérations. Dans certaines fédérations, les femmes et les hommes arbitrent indistinctement les rencontres masculines ou féminines et sont indemnisées au même tarif. Dans d'autres, les femmes ne peuvent arbitrer que (ou de fait n'arbitrent que) les rencontres féminines, qui peuvent être indemnisées beaucoup moins. Le plus gros écart se trouve au foot, où une rencontre féminine de N1 est indemnisée 100€ pour une arbitre, là où un homme touche 2300€ pour une rencontre de N1 masculine.

## **Quel est le taux de rémunération ?**

De gratuit à 2300€

## **Quel est le mode de paiement ?**

Selon le montant et la durée du championnat, pour certaines disciplines, comme les Echecs, on appliquait jusque-là un taux inférieur ou égal au seuil en-deçà duquel l'URSSAF (actuellement un peu plus de 80€ par jour sur 5 jours maximum par mois) autorise de ne pas verser de charges sociales, ou bien on délivre des fiches de payes. L'URSSAF vient de supprimer ces dispositions mais les remplace par un plafond annualisé maximum de 4860€. Au-delà, les arbitres devront des impôts sur l'ensemble des montants perçus, et les organisateurs devront verser des charges sociales également sur l'ensemble des indemnités versées. Ce qui donne plus de souplesse mais réduit le montant global maximum.

## **Performances**

Dans certaines disciplines sportives, les performances physiques demandées pour obtenir les titres d'arbitre restent identiques pour les femmes et pour les hommes. Les femmes souhaiteraient que les tests soient adaptés aux capacités et à la morphologie féminine.

## Evocation de la tenue de l'arbitre

On souligne également l'importance de la tenue, que les arbitres peuvent avoir plus ou moins de plaisir ou fierté à porter : les jeunes, comme les femmes, sont réticents et peu enclins à porter des tenues strictes et de couleur sombre, ou dont la forme n'est pas très encourageante. Dans le tennis par exemple, l'obligation de porter la tenue "masculine" est assez désobligeante pour les femmes, qui sont obligées de modifier elles-mêmes les shorts d'arbitrage d'hommes... Mais le petit nombre d'arbitres féminins ne permet pas de fabriquer rentablement une tenue spécifique.

La réunion se terminait avec un sympathique vin d'honneur et de délicieux petits gâteaux.

*Par Isabelle Bonvalot*



**J** 33 000 €! C'est le montant de l'indemnité que percevront chacun des 23 arbitres et des 60 arbitres-assistants sélectionnés pour la coupe du monde de football en Allemagne. Le budget est de 3,6 millions d'euros, soit deux fois plus élevé qu'en 2002 au Japon et en Corée du Sud.

**J** Le nombre de stagiaires pour organiser un Stage AF2 est passé de 8 à 4. Alors les DRA, motivez vos AF3 pour l'organisation d'un stage AF2 !

**J** Dans un tournoi Fide fermé (y compris un tournoi interne), si une seule partie ne se joue pas, le tournoi compte, pour le calcul Elo, comme un tournoi au Système Suisse.

**J** Les tournois Fide ne peuvent pas excéder 90 jours.

**J** Pour éviter d'avoir des Fichiers Papi trop lourds, pensez à les "compacter", vous trouverez cette fonction dans le Menu "Tournoi", en haut, à gauche.

---

**PARTICIPEZ AU BAF  
ENVOYEZ VOTRE ARTICLE  
PAR MAIL AU DIRECTEUR DU BAF**